

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Nettoyage avant inspection télévisée – Quartier Bellevue / Entreprise VALLIER ASSAINISSEMENT / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (VH – CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'un nettoyage doit être réalisé avant la réalisation d'une inspection télévisée dans le quartier de Bellevue à Gex ;

CONSIDÉRANT qu'une offre a été remise par la société VALLIER ASSAINISSEMENT ; que l'analyse de l'offre a été réalisée par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise VALLIER ASSAINISSEMENT, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 4 350 € HT, soit 5 220 € TTC ;

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise VALLIER ASSAINISSEMENT, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 350 € HT, soit 5 220 € TTC ;
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 août 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 09 août 2022, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 09 août 2022.

